

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**

<b>Date de la convocation : 19 mars 2012</b>	<b>Nombre de membres en exercice : 19</b>
Date d'affichage : 19 mars 2012	<b>Nombre de votants : 16</b> Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mille douze, le vingt six du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Michel DUFERMONT, Maire.</i>	<b>Présents :</b> BLONDEL Patrick, COQUET Christine, DELEMARLE Marlène, DELINSELLE Jean- Pierre, DEMOLIN Laurent, DUFERMONT Michel, FRUIET Mireille, LEPERS Jean-Marie, LEPERS René, LESAFFRE Nadine, PALA Ghislaine, POTTIE Catherine, STRUZIK Nicole, THIEFFRY Jean-Louis, VANDENMERSCH Joëlle, VERCRUYSSSE Olivier
	<b>Absents excusés :</b> BLONDEL Jean-Jacques, LARUELLE Albert
<b>Secrétaire de séance :</b> Mireille FRUIET	<b>Absent :</b> DERIVAUX Jacques

Au cours de sa réunion de 26 mars 2012, le Conseil Municipal a arrêté les décisions ci-dessous :

**1 Approbation du compte rendu de séance du 27 février 2012**

**2 Vote des subventions aux associations pour 2012**

**D 13-2012**

✓ Etoile Club – Foot	1 000 €
✓ Association Camphinoise	800 €
✓ A.T.C. – Pêche	350 €
✓ Club de pétanque	300 €
✓ Anciens combattants	500 €
✓ Parents d'élèves Ecole Pasteur	250 €
✓ Club de tennis	250 €

**3 Budget primitif 2012**

**FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
Crédits votés	1 828 456.14	1 321 565.00
002 résultat de fonctionnement reporté		506 891.14
=		
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 828 456.14</b>	<b>1 828 456.14</b>

**INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
Crédits votés	1 656 200.00	1 870 935.51
Restes à réaliser de l'exercice précédent	8 963.54	
001 solde d'exécution de la section	205 771.97	

**COMMUNE DE CAMPHIN EN PEVELE**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

d'investissement reporté		
=		
Total de la section d'investissement	1 870 935.51	1 870 935.51

TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 699 391.65</b>	<b>3 699 391.65</b>
------------------------	---------------------	---------------------

**4 Désignation de l'entreprise pour les travaux de réfection de la place de l'église et de ses abords D 14-2012**

Société SNBM à FRETIN pour un montant HT de 884 723.75 €

**5 Désignation de l'entreprise pour la réalisation des travaux de restauration des vitraux de l'église D 15-2012**

Société CAPRON à MERIGNIES pour un montant HT de 35 925.40 €

**6 Demande de subventions pour la réalisation des travaux de restauration des vitraux de l'église D 16-2012**

Dans le cadre des travaux de restauration des vitraux de l'église, la commune sollicite le Conseil Général du Nord et la Préfecture du Nord pour l'attribution de subventions.

**7 Désignation de l'entreprise pour la réalisation des travaux de réfection de la rue de Bouvines D 17-2012**

Société COLAS à VILLENEUVE D'ASCQ pour un montant HT de 25 911.70 €

**8 Lancement des travaux de réfection de la toiture de la Mairie et demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) D 18-2012**

Lancement des travaux de réfection de la toiture de la Mairie et demande d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

**9 Organisation des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives**

- Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012
- Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

Un planning est mis en place pour assurer la tenue des deux bureaux de vote..

**10 Reprise des futures voiries dans le domaine communal : liaison entre la résidence Beauséjour et la résidence les Anémones D 19-2012**

*Monsieur Patrick BLONDEL, Conseiller propriétaire, ne prend pas part à la délibération.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires des parcelles formant le lotissement au lieudit « les huit bonniers » (entre la résidence Beauséjour et la résidence les Anémones) souhaitent savoir si le Conseil Municipal accepterait, le cas échéant, la rétrocession des futures voies principales permettant la desserte du lotissement depuis la résidence Beauséjour. Ces futures voiries reprennent le tracé du chemin d'exploitation existant et seront aménagées jusqu'à la résidence les Anémones.

Monsieur le Maire rappelle que pour ce faire :

- ✓ Les propriétaires devront solliciter la commune (lorsque les voiries seront terminées),
- ✓ Les voiries devront être aux normes,
- ✓ Les voiries seront cédées gracieusement,
- ✓ Une convention devra être signée avec l'AFR afin d'autoriser les agriculteurs à passer sur ces voiries.

Sur le principe, le Conseil Municipal accepte par :

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 26 mars 2012 est levée à 21 h.*